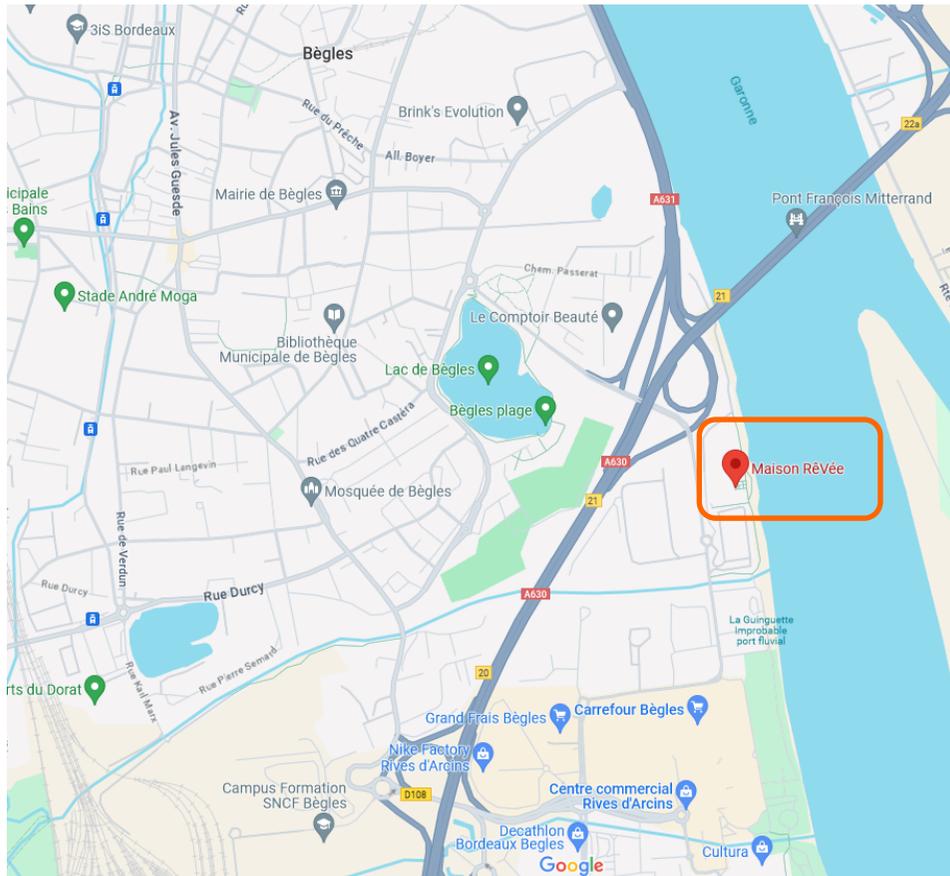


# Lieu du séminaire

La Maison Rêvée  
rue Louis Blériot, 33130 BÈGLES

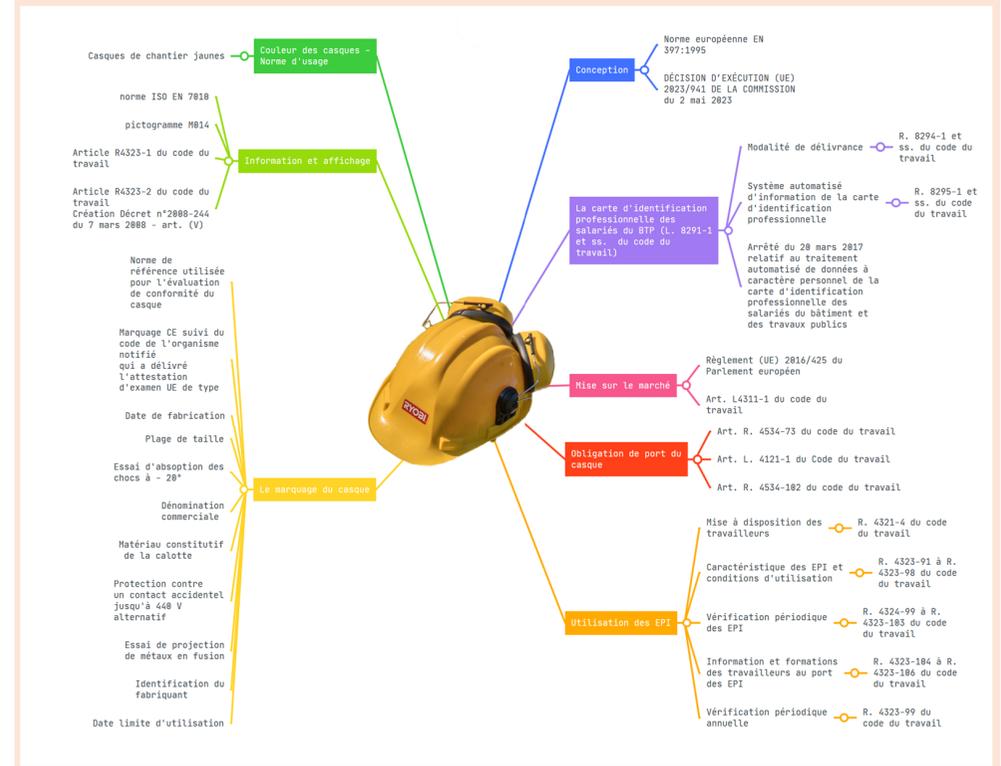


# SÉMINAIRE

## Analyse juridique des objets du travail

16 février 2024

Maison Rêvée - Bègles



Vendredi 16 février 2024

9.00 Accueil des participants

9.15 **Alain Garrigou**, Professeur d'ergonomie, Université de Bordeaux  
**Robin Foot**, Ingénieur de recherche au CNRS, Laboratoire Techniques, territoires et sociétés

*Le dispositif de l'homme mort sur les tramways : réflexion sur la pluralité des normes en concurrence*

11.15 Pause

11.30 Discussion

12.30 Repas

14.00 Ateliers

*Normes et objets de travail*  
*- le casque de chantier*  
*- le tachygraphe*

15.30 Pause

15.45 Restitution des ateliers

16.45 Clôture

Suite à la réflexion sur les frontières du droit du travail et, plus spécifiquement, sur l'influence des technologies sur la relation de travail, **le séminaire du 16 février sera consacré à l'analyse juridique des objets et dispositifs techniques** : instruments, outils, matériel, ustensiles, mais aussi IA, algorithme ou programme... qui sont utilisés par le salarié et qui ont bien souvent une réelle influence à la fois sur le contenu du travail, les modalités d'exercice du pouvoir, la santé du travailleur, l'existence du collectif de travail... Certains objets ou dispositifs sont également des relais nécessaires dans la mise en œuvre du droit du travail, comme le tachygraphe ou les équipements de sécurité. L'analyse juridique de ces objets permet de saisir la pluralité des normes qui règlent l'activité de travail.

**Alain Garrigou et Robin Foot** présenteront dans la matinée une recherche menée sur **le dispositif de l'homme mort**. Il s'agit d'un dispositif destiné à imposer au conducteur de tramway de rester en état de veille permanent pendant qu'il conduit, ce qui lui ajoute une tâche indirecte pendant la conduite du véhicule. Leur recherche s'est attachée à rendre compte des conflits de normes dans la mise en place de ce dispositif.

L'après-midi, un travail en ateliers permettra de poser les bases d'une telle analyse en partant du cas du **casque de chantier** et du **tachygraphe**.

L'hypothèse est que de tels objets sont façonnés par une pluralité de normes. La question sera de situer la manière dont le droit du travail est ou non pris en considération dans leur conception. Il s'agira d'identifier les possibles conflits normatifs qui se jouent dans leur conception et plus largement de s'intéresser à l'interface matérielle entre les règles de droit du travail et les activités professionnelles. C'est une manière de penser à nouveaux frais la question de l'effectivité du droit.